



Délibération No.23-2022

Validation de la décision du comité d'agrément de la maison des auteurs du 6 juillet 2022

Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du 14 octobre 2022

étaient présents

au titre de l'État

- . Mme Nathalie Valleix, secrétaire générale de la préfecture, représentant Mme Martine Clavel, préfète de la Charente
- . M. Eric Lebas, directeur régional adjoint délégué Nouvelle-Aquitaine, chargé de la création et des industries culturelles Nouvelle-Aquitaine, représentant Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine

au titre du Département de la Charente

- . M. Patrick Mardikian, vice-président
- . Mme Stéphanie Garcia, conseillère

au titre de la Ville d'Angoulême

- . M. Gérard Desaphy, conseiller

au titre de la Région Nouvelle Aquitaine

- . Mme Martine Pinville, conseillère régionale Nouvelle Aquitaine

Représentants du personnel

- . Mme Cerise Jouinot

Avaient donné pouvoir

- . M. Jean Philippe Martin, représentant du personnel avait donné pouvoir à Mme Cerise Jouinot
- . Mme Anne Sophie de Gasquet, personnalité qualifiée avait donné pouvoir à M. Patrick Mardikian
- . M. Gérard Lefèvre, maire-adjoint de la ville d'Angoulême avait donné pouvoir à M. Gérard Desaphy

Étaient excusés

- . Mme Hélène Gingast, conseillère départementale.
- . M. Olivier Balez personnalité qualifiée
- . M. Jean François Dauré, Conseiller départemental

Ont également participé à ce conseil

- . Mme Caroline Papin, conseillère patrimoine, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . M. Jacques Deville, conseiller livre, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . M. Frédéric De Faccio, directeur des arts et de la culture, Ville d'Angoulême
- . M. Sylvain Pothier-Leroux, responsable politique de l'image et rayonnement territorial, Ville d'Angoulême
- . M. Frédéric Vilcocq, Conseiller culture, cabinet du Président, Région Nouvelle Aquitaine
- . M. Arnaud Latour, directeur Général Adjoint - Proximité, Grand Angoulême
- . Mme Ludivine Jolly Rambaud, Directrice culture, Grand Angoulême

En visioconférence

- . Mme Stéphanie Hazouard-Héraud, coordinatrice filière livre, Région Nouvelle Aquitaine
- . M. Jean-Pierre Pagola, Pairie départementale de la Charente

Cité de la BD

- M. Vincent Eches, directeur général
- Mme Maria Sichantho, directrice générale adjointe
- M. Jean-Guilhem Maillard, directeur administratif et financier
- Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

présents : 7

pouvoir : 3

votants : 10 (sur 13 membres)

Délibération No.23-2022

Validation de la décision du comité d'agrément de la Maison des auteurs 6 juillet 2022

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image ».

➤ Exposé des motifs

La commission a examiné **48 dossiers** au cours de sa session du **6 juillet 2022**, six demandes de renouvellement, un dossier d'un ancien résident, vingt-deux nouvelles candidatures, quatorze dossiers pour la **bourse de l'ÉESI/Magelis**, deux dossiers pour la **bourse de l'EMCA/Magelis** et trois dossiers pour la **bourse de Serbie**.

Profil des candidatures :

- Trente huit candidatures concernent des projets de bande dessinée, neuf des projets de films d'animation, un projet de webtoon.
- Les nouvelles candidatures proviennent, pour la France, d'Angoulême, Briollay, Marseille, Nîmes, Strasbourg, St Denis, et, pour l'international, du Chili, Danemark, États-Unis, Espagne, Italie, Liban, Maroc, Mexique, Pérou, Russie, Serbie, Sicile, Suède, Togo, Turquie.
- Dans le cadre du partenariat avec l'Ecole européenne supérieure de l'image et Magelis, deux jeunes diplômé.e.s de l'EESI sont accueillis un an en résidence pour y développer leur premier projet d'album, avec mise disposition par la Cité d'un logement (pour le premier lauréat), et pour les deux lauréats d'un atelier et d'un accompagnement juridique par la Cité, et d'une bourse mensuelle de l'EESI & Magelis ainsi qu'un suivi du projet artistique par l'ÉESI.
- Dans le cadre du partenariat avec l'EMCA et Magelis pour une résidence d'un an d'un.e jeune diplômé.e de l'EMCA, compte tenu du peu de dossiers reçus (deux), décision a été prise de lancer un nouvel appel à candidature en septembre.
- La Cité, l'Institut français de Serbie et le Centre culturel de Pancevo ont reconduit la résidence croisée d'une durée de deux mois à Angoulême pour un auteur de bande dessinée serbe.

Au cours de cette commission **19 dossiers** ont été **acceptés** (12 admissions, 6 renouvellements, 1 ancien résident), **1 dossier ajourné** et **28 dossiers refusés**.

Liste des candidats acceptés :

Nouvelles candidatures

- Anani Accoh (Togo)
- Ege Avci (Turquie)
- Roxanne Bee (Nîmes)
- Karen Keyrouz (Liban)
- Pepa Prieto Puy & Maria Ramos (Espagne)
- Lise Rémon (Briollay)
- Margarita Valdes (Espagne)

- Zsuzanna Szkurka (Mexique)
- Varya Yakovleva (Russie)

Ancien résident

- Sébastien Chrisostome

Renouvellements

- Antonia Bañados (Chili)
- Julia Giordano
- Jung-Hyoun Lee
- Sybil Marzin
- Madeleine Pereira
- Rosalie Stroesser

Lauréats de la bourse ÉESI / Magelis

- Thais Guimard
- Dimitri Tsekenis

Lauréate de la bourse de Serbie

- Anđela Janković

➤ **Après avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité**

- De valider la décision du comité d'agrément de la Maison des auteurs du **6 juillet 2022**

Patrick Mardikian



Le Président du conseil d'administration